



Traité International

SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE



Viale delle Terme di Caracalla,
00153 Rome, Italie

Courriel: pgrfa-treaty@fao.org

Télécopie: +39 0657056347

Téléphone: +39 0653554

Our Ref.: NCP GB3 Financement

25 novembre 2008

NOTIFICATION

Fonds de partage des avantages: Appel à propositions 2008

Chère Madame / Monsieur:

Le Secrétaire de l'Organe Directeur du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture a le plaisir d'informer les Parties Contractantes de l'ouverture du cycle biennal 2008-2009 pour l'appel à propositions pour les subventions du Fonds de partage des avantages du Traité.

L'Organe Directeur accorde des subventions à des organismes travaillant pour maintenir et accroître l'exploitation des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture qui se trouvent dans les pays qui sont Parties Contractantes, conformément aux objectifs du Traité.

Les demandes doivent être de 2 à 3 pages maximum. La date limite de soumission est le 15 Janvier 2009.

Le montant maximal de la subvention par projet a été fixé pour le moment à 50.000 USD. L'Organe Directeur à sa deuxième réunion a établi les priorités suivantes pour les projets à financer au cours de cette période:

- 1) Échange d'informations, transfert de technologies et renforcement des capacités ;
- 2) Gestion et conservation à la ferme des ressources phylogénétiques ;
- 3) Utilisation durable des ressources phylogénétiques

Les demandes doivent être soumises par les autorités nationales d'un pays qui est Partie Contractante du Traité, c'est à dire, par les Coordinateurs Nationaux ou par l'intermédiaire des Représentants Permanents auprès de la FAO.

Les informations sur les priorités, les critères d'admissibilité, les modalités de la demande, les dates limites et l'ensemble du processus ont été publiés sur le site Web du Traité. L'Appel est joint à la présente notification.

Je vous prie d'agréer Madame, Monsieur, l'assurance de ma très haute considération.

Shakeel Bhatti
Secrétaire

Traité international sur les ressources phylogénétiques
pour l'alimentation et l'agriculture





Appel à propositions 2008

Les informations pour la soumission des propositions peuvent être consultées sur le site Web <http://www.planttreaty.org>

Soumission pour le programme de financement du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

L'Organe directeur du Traité invite les organismes basés dans les pays qui sont Parties Contractantes du Traité à soumettre leurs propositions dans le cadre des priorités détaillées dans l'annexe D.1, en tenant compte des critères d'éligibilité et des procédures détaillées énumérés dans les annexes D.2 et D.3 du rapport de l'Organe directeur à sa deuxième réunion. La valeur maximale du financement de chaque projet dans le présent appel à propositions 2008 est de 50,000 USD.

Comment faire une demande de subvention

L'Organe directeur accordera des subventions aux organismes travaillant conformément aux objectifs du Traité à préserver et à promouvoir l'usage des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Toutes les propositions doivent être soumises par les autorités nationales des Parties Contractantes du Traité, par l'intermédiaire des Points Focaux Nationaux ou par le Représentants permanents des pays auprès de la FAO. Voir ci-dessous l'adresse de la page Web où vous trouverez la liste des Points Focaux Nationaux et Représentants Permanents.

À sa deuxième réunion, l'Organe directeur a établi les priorités suivantes pour cette période: 1) Échange d'informations, transfert de technologies et renforcement des capacités, 2) Gestion et conservation à la ferme des ressources phylogénétiques, 3) Utilisation durable des ressources phylogénétiques. Il est fortement recommandé de lire sur le site Web du Traité les critères d'admissibilité et de sélection qui s'appliquent, ainsi que d'autres informations disponibles sur la façon de préparer une préproposition ou une proposition complète avant de soumettre votre demande.

Dates limites

L'Organe directeur offre des subventions dans un cycle de deux ans. Les candidats peuvent soumettre leur proposition avant le 15 Janvier 2009.

Qu'est-ce qui va se passer après la transmission de votre préproposition?

Tout d'abord, nous vous informerons par courriel de la réception de la préproposition. Tenant compte des délibérations du Bureau de l'Organe directeur, le Secrétariat du Traité fera tout son possible pour envoyer une première réponse à la préproposition autour du 18 Février 2009. Si vous n'avez pas reçu une réponse d'ici là, vous êtes priés de contacter le Secrétariat.

Si la demande répond aux critères d'admissibilité du Traité, entre dans le cadre des priorités fixées par l'Organe directeur et est reconnue conforme pour le présent appel à propositions, elle sera examinée pour le financement.

Propositions complètes

L'Organe directeur accepte les propositions complètes uniquement suite à l'invitation du Secrétariat. C'est au cours de la préparation de la proposition complète, que vous devrez fournir des informations détaillées sur la structure, l'instrument choisi pour la fondation, et la documentation financière de votre organisation. La date limite pour soumettre des propositions complètes est le 18 Mars 2009. La date d'approbation des propositions complètes est le 31 Mai 2009.

Questions sur les applications

Vous pouvez trouver des réponses à de nombreuses questions fréquemment posées dans la section « Foire aux questions » de la page Web du Traité. Si vous avez d'autres questions ou des difficultés à soumettre une demande de financement, vous pouvez nous contacter par e-mail à PGRFA-Treaty@fao.org ou par téléphone au (+39) 0657053554. Veuillez bien écrire dans la ligne d'objet de l'e-mail "Questions sur la demande de subventions".

Présentation électronique de la prèproposition

Toutes les propositions doivent être soumises par les autorités nationales des Parties Contractantes du Traité, par l'intermédiaire des Points Focaux Nationaux ou par le Représentants permanents des pays auprès de la FAO. Donc, sélectionnez le Point Focal ou le Représentant permanent dont le lien est donné ci-dessous et envoyez-lui votre demande avec une copie au Secrétariat du Traité à PGRFA-Treaty@fao.org ou par fax au (39) 0657056347. Les demandes seront transmises par les autorités nationales au Secrétariat du Traité.

Détails sur le calendrier du processus

Soumission des prèpropositions	15 janvier 2009
Évaluation et réponses aux pré-propositions	18 février 2009
Envoi des propositions complètes	18 mars 2009
Approbation des projets à financer	31 mai 2009

-Liste de Parties Contractantes: <http://www.fao.org/Legal/treaties/033s-f.htm>

-Liste de Points focaux nationaux: <ftp://ftp.fao.org/ag/agp/planttreaty/nfp/focalpoints.pdf>

-Liste de Représentants permanentes auprès de la FAO: <http://admintersys.fao.org/BluebookOnline/jsp/>

-Les critères d'admissibilité et les critères de sélection, de prèproposition et proposition complète: http://www.planttreaty.org/funding_fr.htm